



**Période estivale ou plein hiver ?
Il n'y a pas d'heure pour les cambrioleurs.
Pour limiter les risques de vol dans votre habitation,
quelques astuces et un peu de bon sens vous éviteront
les complications.**

Conseils pratiques

Pour la maison

- **Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres**, à fermer vos volets et votre portail pendant votre absence.
- **Évitez de laisser vos clés sous le paillasson** et dans la boîte aux lettres : c'est une cachette bien connue !
- **Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous.** Placez en lieu sûr vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- **Pensez à répertorier vos biens de valeur :** Répertorier, c'est facile : prenez des photos de vos objets de valeur (hifi, meubles, tableaux, etc.) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.
- **N'hésitez pas à faire appel à un professionnel pour installer des protections anti-vol.** 95 % des tentatives d'effractions ont lieu dans les habitations qui ne sont pas équipées de système anti intrusion.
- **En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité.** Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



"Opération tranquillité vacances"

Pendant les vacances, la police de Montgeron surveille votre domicile. Il vous suffit, muni d'une pièce d'identité, de vous rendre à la police municipale et de remplir une fiche de renseignements indiquant votre période d'absence, votre numéro de téléphone, votre adresse de vacances ainsi que les personnes en possession d'un double de vos clés.



Pour la voiture

- **Dans la mesure du possible, garez votre voiture dans un endroit éclairé.**
- **Bloquer la direction.**
- **Ne laissez pas d'objet de valeur en évidence,** effacez toute trace laissée par votre GPS sur le pare-brise.
- **Ne laissez pas les papiers du véhicule à l'intérieur (carte grise...).**
- **Vous pouvez installer une alarme sonore sur votre véhicule.**
- **Autoradio : emportez-le s'il est amovible** et ne conservez pas son code à l'intérieur du véhicule.